

Zeitschrift:	Revue de linguistique romane
Herausgeber:	Société de Linguistique Romane
Band:	36 (1972)
Heft:	143-144
Artikel:	Remarques sur le vocabulaire des pastourelles anonymes françaises du XI ^e et du XIII ^e siècle
Autor:	Rivière, J.-C.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-399525

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REMARQUES SUR LE VOCABULAIRE DES PASTOURELLES ANONYMES FRANÇAISES DU XII^e ET DU XIII^e SIÈCLE

En travaillant à une nouvelle édition des Pastourelles anonymes françaises du XII^e et du XIII^e siècle (c'est-à-dire, en fait, à l'exception des Motets, la deuxième partie des *Altfranzösische Romanzen und Pastorellen* de Bartsch), nous avons rencontré un certain nombre de mots rares et, du fait même, d'interprétation difficile. La plus grande partie en a été recueillie, soit par Godefroy, soit par Tobler-Lommatsch ou, à défaut, par le *FEW*. D'autres, en revanche, au nom d'une certaine idée de la correction qui avait cours à l'époque de Bartsch, avaient été éliminés par ce dernier et relégués dans l'apparat critique pour être remplacés par d'autres jugés moins insolites. Par suite de la regrettable habitude des lexicographes de ne pas dépouiller les apparets, ces mots étaient restés inconnus jusqu'à aujourd'hui au moins des dictionnaires d'ancien français ; le *FEW* les avait parfois recueillis dans d'autres sources ; mais certains ne lui en sont pas moins restés totalement étrangers.

Nous avons donc relevé dans cet article tous ces termes difficiles ; nous avons groupé les différentes explications qui avaient pu en être données dans des ouvrages ou des articles antérieurs ; et pour ceux qui n'en avaient pas reçu jusque-là, nous avons essayé de proposer la nôtre. Les références sont données d'après notre édition, non encore publiée ; celles de l'édition de Bartsch figurent entre parenthèses : comme il s'agit de pièces figurant toutes dans sa deuxième partie, nous indiquons simplement le numéro de la pièce et celui du vers. A la fin de l'article se trouvent rassemblées les abréviations et indications bibliographiques.

I) MOTS RARES, MAIS RELEVÉS PAR LA LEXICOGRAPHIE.

A) *Termes relatifs au chant et à la musique.*

Copiax :

« car avec sa musete
 a sa vois (le pastorel) notoit par copiax :
 civalala dureaux dureaux. » LXII, 11 (LVIII, 11).

G. donne à « copiax » le sens de « couplet » d'après cet exemple, le seul cité ; T. L. le donne aussi seul, mais après le sens de « pointe, sommet » et de « ongle », mais sans retenir celui de « couplet » ; le *FEW* signale « copel » comme hapax et le rattache à la famille de « couplet » (lat. « copulus ») avec changement de suffixe « -ittus/-ellus » qui a amené la dissimilation du premier -l- ; le mot se retrouve dans le Bloch-Wartburg (art. « couple », p. 164).

Doreleus :

« Maix en pouc d'ore li chainjait
 ses doreleus, ëeus, car uns leus,
 goule baiee familleus,
 se fier entre ces pors millors. » XL, 11 (XII, 11).

Il a été relevé par G. ; mais avec le même sens de « chant, refrain », on trouve surtout « dorelot, dorenlot, dorelo », que connaissent seuls le T. L. et le *FEW* et que l'on retrouve dans nombre d'autres pièces ; par exemple en XLVIII, 11, 24, 37, etc. ; LXXI, 9, 19, 29, etc. ; LXII, 15 ; etc. (Bartsch, XXII ; LXXVII ; CXI, etc., vers id.). Tous ces mots sont formés sur les onomatopées « do-re-lo » par lesquelles les mères bercent leurs enfants et d'où est issu le verbe « dorloter ». Dans « doreleus », le changement de finale a été nécessaire par la rime intérieure avec le mot-refrain « ëeus ».

Graislel :

« Biatris estroit graislel
 va chantant un dorenlot. » XLVIII, 23 (XXII, 23)

« Estroit graislel », selon le G. et le T. L., signifie « avec une voix claire », « estroit » étant employé adverbialement ; « graislel », diminutif de « graisle » (du latin « gracilis »), forme en combinaison avec « estroit » un hapax. Le *FEW* donne « greslel = mince » et « greslier = qui a un son grêle » dans Noël du Fail. Le sens ici peut donc être, soit « avec un filet de voix », soit « avec une voix haut perchée ».

Lordette et quassette :

« Chant que m'oie a lai foieie
de mai voix lordette. » XXVII, 28 (LIV, 28)

et :

« Et chantoit a voix quassette
ceste anvoixëure. » XIII, 8 (XXXIX, 8)

aussi :

« Chante a voix quassette » XXVII, 8 (LIV, 8).

Ce sont des diminutifs d'adjectifs « lort, -de » et « cas, -se », parfaitement bien attestés en ancien français. Mais le G. et le T. L. ne citent que ces exemples de diminutifs en « -et », avec, pour le premier, le sens de « un peu lourd, inexercé », et, pour le deuxième, celui de « un peu cassé, faible ». Le *FEW*, s'il cite un « lordel », ignore « lordet » ; et il signale « casset » comme hapax, au sens de « très faible ».

B) *Termes relatifs à l'habillement :*

Bliaudel :

« Vestue d'un bliaudel » LVII, 5 (LXIX, 5)

désigne un vêtement de femme, une sorte de robe d'après le *FEW* ; si le diminutif est un hapax, « bliaut » lui, bien sûr, est banal.

Coleree :

« De sa coleree a s'afiche ostee » XLV, 85-86 (XIX, 85-86)

est un hapax selon le G., le T. L. et le *FEW* ; ce dernier le rapproche de « collare » qui a donné « collier ». E. R. Goddard (p. 100) en fait un quasi-synonyme de « col », mais en cite un autre exemple dans « la Chanson d'Athis et de Prophilias », éd. Hilka :

« A boutons d'or li fu fermee
soz le menton la coleree. » v. 6835-36.

Les leçons divergentes des autres manuscrits : « corolee, corole, couronee, sa gorge coulouree » montrent que le mot n'était pas d'un usage courant et expliquent que l'exemple de notre pastourelle ait été considéré comme un hapax.

Viselle :

« ... je vix par la viselle
la char desous la mamelle. » XXXIII, 21 (IV, 25)

et :

« une coiffe ot a viselle ». LX, 21 (LXII, 21)

Le G. n'a relevé que ces deux exemples, avec le sens unique de « visière d'une coiffe », qui ne convient manifestement pas pour le premier cas, s'il est à la rigueur admissible pour le deuxième, car il peut s'agir d'une espèce de coiffure qui avance suffisamment pour protéger le visage des ardeurs du soleil, comme en portent encore les femmes à la campagne. Mais E. Langlois dans son article de *Romania* en a donné une explication plus satisfaisante qui rend aussi compte de ce qu'on lit dans le *Roman de la Rose* :

« coustant mes manches a videle » éd. Lecoy, v. 98,

où l'expression « a videle » s'applique aussi bien à « manches » qu'à « coustant » ; le mot est un dérivé de « vis » (lat. « *vitis* = vigne ») qui désigne tout objet présentant une spirale : il s'agirait donc, dans notre premier exemple, du laçage du corsage qui, sur le devant de la poitrine, affecte cette forme ; cette interprétation est aussi valable pour la couture dont il est question au v. 98 du *Roman de la Rose* ; le *FEW*, qui l'a reprise d'E. Langlois, cite aussi le sens de « reprise sans pièce pour boucher un trou », d'après le *Complément du Dictionnaire de l'Académie* de 1842 ; enfin, A. Thomas, dans une note additive du même tome de *Romania* à l'article de Langlois (p. 633) cite un « *videl* = reprise dans le linge » et « *videler* = repriser », d'après le *Glossaire du Bas-Maine* de M. Dottin (p. 524), ouvrage qui ne figure pas dans la Bibliographie du *FEW*. La même explication peut être adoptée pour notre exemple de LX, 21, la coiffe étant maintenue sur la tête par un laçage en spirale.

C) Termes relatifs au comportement physique et moral.

Aidel :

« Kant cil oï son aidel
en sa main prist un caillet » XLVIII, 56 (XII, 56).

Il a ici, comme diminutif de « aide », le sens de « camarade, complice » ; G. et T. L. ne citent que cet exemple comme substantif ; mais le dernier signale en outre un vers de « Godefroi de Bouillon » où il est pris comme

adjectif. Le *FEW* l'ignore, malgré la présence de nombreux dérivés au sens de « aide » ; cependant le Larousse (éd. 1933) donne « aideau = bout de bois passé dans les ridelles d'une charrette pour retenir les charges », sans localisation. L'ancien français avait d'abord créé un déverbal féminin, « une aide », en face duquel on a refait postérieurement un masculin (cf. Nyrop, *Gram. Hist. de la Langue française*, III, n° 726).

Davedet, davoudel :

« Trop folle seroie
s'un teil davedet
amoie.... » (C'est une bergère qui parle.)
XVIII, 25-27 (XLV, 25-27)

et :

« Dist Dreus : « Perrel
le davoudel
fet trop, molt m'en ennoie. »
LXII, 66-68 (LVIII, 55-57).

Le mot apparaît ailleurs en ancien français, sous des formes parfois différentes.

Dans le *Poème sur les Biens d'un ménage*, on lit (III, 114 de l'éd. Nyström) :

« Tu n'es qu'un bourdeur et un droit davoudet »

tandis que toute une série de vers nous offre :

« Davoudet, biaus ami, tu n'es mie bien sage. »
III, 121, 169, 193, 249, 281, 288, etc.

Un poème d'un jongleur du XIII^e siècle, Gautier Le Leu (éd. Livingston), intitulé « Del fol vilain » donne en deux endroits :

« Il escouta aval les cans,
s'oï des davodiaus les cans » v. 138

et :

« S'i ot XL davodiaus
a flahute et a frestiaus » v. 219

Enfin, le terme apparaît une autre fois dans une pastourelle de Moniot de Paris (Bartsch, III, 44, v. 20-29) :

« Robins ert biaus damoisiaus
et belle ert la pastorele
.....
lors fu sones li frestiaus
par desos la fontenele. »

où « damoisiaus » représente la leçon du chansonnier K, tandis que N offre « davadiax ».

Les sens habituellement donnés par les dictionnaires sont ceux de « vantard, fanfaron » ; c'est celui de « vantard » que donne Nyström dans son glossaire pour le v. 114 ; ailleurs, il interprète « davoudet » comme un nom propre, diminutif de « David ». C. H. Livingston, dans le glossaire de son édition de Guillaume Le Leu donne le sens de « chanteurs, musiciens » (p. 66) ; et il s'explique dans un article de *Modern Language Notes*, où il remarque que tous ces exemples, à l'exception de XLV, 26 et du v. 114 du « Dit de Ménage », sont insérés dans un contexte musical. Il y voit, comme Nyström, un dérivé de David, celui de la Bible, le psalmiste, considéré comme le musicien par excellence : la finale « -el » ou « -et » présente l'alternance des suffixes issus de « -ellus/-ittus » (cf. plus haut « copiax ») ; « davoudel, davoudet » offrent une labialisation de la voyelle prétonique sous l'influence du -v- précédent ; et « davadiax » une action assimilatrice de la voyelle initiale. Le sens de « vantard », manifeste en XVIII, 26 et au v. 114 du « Dit de Ménage », vient d'une acceptation péjorative = « celui qui fait du bruit, qui cherche à attirer l'attention », déjà perceptible en LXVI, 67 et dans Moniot de Paris qui, au v. 10, dit :

« Robinec
qui grant ponee demaine, »

où « ponee = orgueil, arrogance, jactance, etc. » ; également, du sens de « joueur de flûte », on a pu passer à celui de « pipeur, trompeur ».

Garselete = « fille » (dim. de garce) :

« Tu mans, garselete »
LI, 55 et 71 (XXVII, 53 et 69)

est donné comme hapax en ancien français par tous les dictionnaires ; on n'en relève qu'un autre exemple chez Vauquelin de la Fresnaie (xvi^e).

Vicelette = « rusée » :

« Folle vicelette,
cui ameis vos ? »
LI, 51 (XXVII, 49)

C'est un diminutif de « vice » (de l'ancien nordique « viss », allem. mod. « weise »). Bartsch avait adopté la leçon des chansonniers KNPX, « enuio-sete » ; c'est celle de U, que nous avons choisie, qui donne « vicelette » ; le mot est inconnu du G. ; mais le FEW le donne en ce sens comme hapax.

Breste :

« La blonde.....
vers moi ne se fist breste,
notant sans la musete »

LXII, 81

est une graphie pour « brette », comme l'indique la rime partout ailleurs en « -ette ». Le terme est courant au sens de « bretonne » (masc. « bret ») ; mais le G. dans la valeur de « sotte » ne cite que cet exemple, comme le *FEW* ; le T. L. le donne avec celle de « prude » : l'un et l'autre sens sont admissibles ici, le premier avec une nuance ironique et un ton quelque peu cynique de la part du séducteur : « La blonde ne se comporta pas en sotte à mon égard », le v. 83 précisant en outre :

« et fis mes bons et toz mes biaus. »

Jai = « gai » soulève un problème particulier. On le trouve en effet en CIX, 8 (xcvii, 8), leçon du Chansonnier de Montpellier (Mp, École de Médecine, 196) :

« S'ot le cuer jai »

tandis que M donne « gai ».

D'autre part, en LVIII, 10 (LXXI, 10), le chansonnier K donne (unicum) :

« me dist : « Dex vous dont joie, »

que Bartsch avait corrigé en « jai » pour rétablir une rime exigée par le schéma métrique. Le G. ne l'a pas relevé ; le T. L. le donne d'après ce seul exemple de Bartsch, en le présentant comme un provençalisme; mais il est bien évident que, dans de telles conditions, nos certitudes sur l'existence du terme deviennent douteuses. Le *FEW* indique comme hapax du XIII^e siècle, mais sans autre précision, « temps jai = temps serein et frais » (issu d'un germ. *gäheis).

Mignotot : au sens de « joyeux », il se trouve dans l'apparat critique de XXXVI (vii, app. crit.) :

« La pastoure ot cuer joli
mignotot et gay. »

Il semble présenter un espèce de redoublement du suffixe « -ot » dans « mignot » ; le *FEW* le signale à Arras au XIII^e, sans plus de précision. Il semble inconnu du T. L., mais le G. le donne comme hapax.

D) *Termes relatifs au jeu.*

Il s'agit des manœuvres du chevalier vis-à-vis de la bergère, ou des amusements des pastoureaux entre eux.

Adentee :

« Buffe, coleee,
joeee, adentee,
tel sunt lor avel. » LXIII, 41-43 (LXV, 41-43).

G. donne « adentee », comme hapax, avec le sens de « coup sur les dents » dans cet exemple ; un autre du même article offre celui de « chute sur le visage », correspondant au verbe « adenter » et à l'adjectif « adenz » (termes courants). Le T. L. relève l'exemple sans donner de sens ; le *FEW* donne les deux, sans doute d'après le G. Le contexte ici : « coleee = coup sur la nuque », « joeee = coup sur la joue », nous incite à préférer « coup sur les dents ».

Trumel :

« ... amors desvee
desirre mellee,
hutin et trumel. » LXXIII, 40 (LXXIII, 40).

Le G. en donne un autre exemple tiré du « *Dit des Planètes* » :

« La recommence le trumel,
et quant reviennent a l'ostel,
il batent femme et enfans. »

Le *FEW* le fait venir d'un francique *thrum, comme « *trumeau* », qui n'offre cependant pas ce sens ; mais l'on a de la même famille « *trime* = sorte de jeux de billes », d'après le Larousse (éd. de 1876, 1907 et 1933), sans autre indication. « Jouer aux *trimes* » se dit en Suisse (Dompierre et Neufchâteau) et au « *trimo* » dans le Moyen-Dauphiné. Il s'agit donc bien d'un jeu ici, sans qu'il soit possible de préciser lequel.

Niket :

« C'il vos voit ribant,
j'avrai teil niket
de sa massuette. » I, 18 (XXIX, 18).

Ce passage nous donne le sens de « coup », unique en son genre d'après le G. et le T. L., au lieu d'« inclination de tête » qui est courant. Le *FEW*

a relevé cette valeur comme un hapax, à côté de « faire un niket = jouer un mauvais tour », de la même famille que « faire la nique » (d'un radical onomatopéique *nik-).

Riot :

« Fu de ci, ne m'aprochier ;
n'ai cure de vos dongier.
Onkes n'amai viez rïot. » XXV, 19 (LII, 19).

La bergère repousse durement un prétendant ; le mot est dissyllabique, puisqu'il faut un vers de 7 pieds. Le G. lui donne le sens de « dispute, querelle », en citant plusieurs exemples, dont celui qui nous intéresse ; mais une telle acception ne convient manifestement pas ici. Mais le *FEW* relève « riyot » dans la Moselle, au sens de « plaisanterie, facétie » ; « riot » dans les Deux-Sèvres = « repas joyeux » ; « riote » = en Picardie « plaisanterie » ; « riote = vain bavardage », dans Cotgrave. Ne serait-ce pas une interprétation acceptable ici : « Je n'ai jamais aimé bavardage de vieux » ?

Proches de cette catégorie sont deux termes qui ont trait à la ruse.

Briolet :

« Trop folle seroie
s'un teil davedet
amoie, au briolet
trop me meteroie. » XVIII, 27 (XILV, 27).

Le G. lui donne le sens de « piège », qui convient bien, le T. L. se réfugiant dans une prudente abstention. G. Tilander, dans son étude sur le vocabulaire du *Roman de Renart*, a relevé dans un sens analogue une grande quantité de dérivés de « braion », mais pas « briolet », les plus proches en étant « breullet, brillet et bruellet ». Le *FEW* confirme l'hapax de ce passage et le fait dériver du francique *bret- qui a donné toute une série de termes : « brei », bien attesté dans l'ancienne langue, « broion, brayon = piège ». En Poitou, la « broie » est un engin de pêche en osier qui est placé à la vanne d'un moulin pour prendre des anguilles. En moyen français, « brillet et breulet » se trouvent avec des sens analogues, le premier dans le Dictionnaire franco-latin de J. du Puys en 1573, le second dans « l'Inventaire des deux langues française et latine » du Père Monnet (1636). Les verbes « breuter et breuler » signifient « prendre au piège » ; le provençal a des termes parallèles avec « bres » (subst.) et « brezar » (verbe).

Guilete :

« ... vostre guilete
ne pris ne tant ne quant
ne qu'une noisete ». LVIII, 57 (LXXI, 58)

C'est un hapax d'après l'ensemble des dictionnaires, alors que le simple « guile = tromperie » et le verbe « guiler = tromper » sont deux formes usuelles. En français moderne, on trouve « conter guilete = conter des cajoleries à une fille », chez J. Richépin.

E) *Vocabulaire grivois et érotique.*

Il est abondant dans nos pastourelles, vu le sujet ; il n'est donc pas étonnant que trois termes rares en fassent partie.

Biotte :

« Belle Mariette
pres de moi te tien ;
par desoz ta cotte
te bottrai del mien. »

.....
Et (la bergere) dist que bien siet
dedanz sa biotte. »

XLVI, 45 (XX, 41).

Le G. cite ce seul exemple, mais sans indiquer de sens ; le T. L. se borne à indiquer « cunnus », avec un point d'interrogation. Le *FEW* (XXI, 325 b), malgré une liste fort longue de termes argotiques ou populaires, d'origine inconnue, désignant le sexe de la femme, ne l'a pas retenu. Il faut sans doute le rattacher au francique *buka = « cruche » ; sous des formes variées, « buhote, biote, etc. », il désigne en divers endroits toujours des récipients de diverses sortes : le rapprochement avec le sexe de la femme, sens qui convient au passage considéré, peut donc être légitime.

Sosclaise :

« La berre est briseie,
l'us est desfermez ;

.....
El dit : « Par saint Blaise,
melz valt la sosclaise
ne facent les cleis. »

XLVI, 51 (XX, 47).

« Sosclaise = fausse clé » a un double sens grivois, comme « berre et us ». Le G. cite cet exemple en indiquant une autre forme, « sosclave » ; le *FEW* a relevé aussi « souclav » en ancien picard, dans les *Coutumes du Beauvaisis*, de Ph. de Beaumanoir (1283) et « souclav » dans les Flandres en 1393 ; une origine dialectale ne saurait donc être écartée. On a aussi « sousclave » chez E. Deschamps.

Lechëure :

« Ostes vostre lechëure » LXI, 37 (LXVII, 37)

a ici le sens de « lubricité, goût du plaisir » (hapax en ce sens d'après le G. et le T. L., alors qu'il est banal dans celui de « gourmandise »). Le *FEW* le reprend comme tel, en y joignant « lecherie » avec la même acception. Mais « lecheour = homme impudique, galant, débauché » (injure) est fort bien attesté.

F) *Termes ayant trait au décor naturel.*

Il est banal comme souvent dans la littérature médiévale. On trouve cependant quatre termes rares.

Arbroi :

« Lez li m'assis desouz l'arbroi » LIX, 16 (XXVIII, 16)

signifie « lieu planté d'arbres, verger ». Il est nettement plus rare que le féminin « arbroie », bien que, d'après le G., on le rencontre jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Le T. L. en cite trois exemples. D'après le *FEW*, il ne se renconterait guère que dans la région de Reims ; mais dans la France du Nord, il sert à désigner un jardin. Il devait avoir anciennement une extension plus importante, puisqu'on le retrouve dans des toponymes comme « les Aubrais » (Loiret).

Bruillie = « bois, taillis » :

« Ez vos Perrin escorrant
qui d'une bruillie
saut..... » XXVI, 29 (LIII, 29)

est inconnu du G. ; le T. L. le donne comme hapax = « bois » ; c'est incontestablement un dérivé du celtique *brogilos qui a donné « broil = petit bois entouré d'une clôture » (cf. les toponymes « broil, breuil »), très fréquent en ancien français. Le *FEW* donne comme dérivés « broillet, broillot », dans le Nord-Est, mais pas de « bruillie ou broillie ».

Ombroie :

« Si vi leis l'ombroie
son amin crieir..... » LII, 38 (X, 38).

Bartsch avait retenu la leçon de C, « erboie » ; c'est U qui donne « ombroie ». Le *FEW* le cite comme hapax au sens de « ombrage, endroit om-

bragé », ne relevant en plus que « umbrei », dans la *Chronique des Ducs de Normandie* de B. de Sainte-Maure (vers 1170), mais au sens de « obscurité, ténèbres ». Le G. cite en outre « l'Atre Périlleux » :

« Si a guerpi les deus vassaus ;
si s'en revient toute la voie
vers les deus qui sent en l'ombroie. »

v. 5922-24, éd. Woledge

où nous avons la même valeur que dans notre pastourelle.

Pickenpot :

« Vos avroiz lo pickenpot,
et j'avrai lo dorenlot. » Refrain de XLVIII (VI)

a intrigué le G. et le T. L. qui ne lui ont pas donné de sens. L'absence de contexte rend évidemment son interprétation malaisée ; A. Mary dans son *Anthologie de la Poésie française* (t. I, p. 244) traduit « dorenlot » par « petite oie » (?), alors que ce mot signifie habituellement « chanson, refrain » (cf. *supra*), mais il ne donne rien pour « pickenpot ». Il semble cependant qu'on puisse le rapprocher de termes donnés par le *Few* à propos de *pikkare qui a donné « piquer » (c'est l'avis du T. L.), comme « piquebo = pivert », dans l'Est, « pique-porc = sitelle » et « pique-port = étourneau de passage » dans la région lyonnaise ; mais ce ne sont, bien sûr, que des conjectures, vu l'isolement même du refrain.

II) TERMES ÉLIMINÉS PAR BARTSCH ET RELÉGUÉS DANS L'APPARAT CRITIQUE.

Le G. et le T. L. ne les ont pas relevés dans la plupart des cas ; mais le *Few* donne parfois des formes dialectales plus ou moins proches qui permettent de mieux les situer.

Abecellaire :

Dans le Chansonnier I, en tête des différentes parties figure le terme « abecellaire = liste par ordre alphabétique » ; par exemple « vez ci l'abecellaire des pastoreles » (cf. la notice de notre pièce I) ; ou « vez ci l'abecellaire des sottes chansons », etc. C'est une forme pour « abecedaire », où le -d- est passé à la constrictive latérale sous l'influence du -r- suivant. « Abecedaire » est courant ; « abecellaire » ne se trouve qu'ici ; seul le T. L. l'a relevé.

Abahir, aploitier, afroier :

« Et je moens i aploitai
dont mout m'abahit LII, 30-31 (X, 30-31)

et :

« Ne sai
ke si vos afroie » LII, 50 (X, 50)

posent un problème identique, avec la substitution du préfixe « a- » à « es- » usuel (rétabli partout par Bartsch). Le G. n'en parle pas ; le T. L. donne seulement « aploit = outil ». Le *FEW* a recueilli un participe passé « abahi » dans les Ardennes belges ; un verbe « afraier » dans « le Purgatoire de Saint Patrice » (éd. Vising) d'après le manuscrit harléen 273 et français 2198, « affrayant » avec une valeur passive = « qu'il est facile d'effrayer » dans le Centre de la France, et un substantif « affrai, affrei » en Normandie. A Blois, on trouve « apliter = être adroit à l'ouvrage », et dans l'Yonne « aplater ou apléter = aller vite ». Il y a en plus un « aploiter » dans « le Miroir historial » (trad. de l'œuvre de V. de Beauvais, par J. de Vrignay, en 1327). Des formes en a- initial se rencontrent également dans le Lyonnais et dans l'Isère : les corrections de Bartsch étaient donc totalement injustifiées.

Antrant ke :

« Antrant ke j'a li pairloie » VIII, 33 (XXIV, 37)

signifie « pendant que ». Bartsch avait préféré la correction « en tant ke ». Mais le G. donne « antrant (adverbe) = pendant ce temps » et « antrant (conj.) = pendant que », justement d'après un texte lorrain, « la Guerre de Metz ». Il s'agit d'une réduction par haplographie de « entretant = pendant ce temps-là », d'où « entretant que = pendant que », bien attesté d'après le *FEW* sur tout le territoire gallo-romain, surtout au Nord et à l'Est, mais aussi dans le Midi. Cette expression est issue, par fausse étymologie, de « entre-temps ». Le *FEW* signale d'ailleurs un « entrant entrant » dans « la Chronique messine » de Jacques Dex (= d'Esch) qui date de 1434.

Cadroie :

« Trovai pastoure seant sus lai cadroie. » XXI, 3 (XLVIII, 3)

avait été corrigé en « codroie » banal. Mais le T. L. donne un exemple du *Livre des Mestiers* d'E. Boileau : « Cadre, benus (= ébène), bresil (= bois rouge) et cipres », où il attribue à « cadre » le sens de « bois apte à la construction » ; une « cadroie » pourrait donc être un bois formé d'arbres suscep-

tibles de fournir divers matériaux ; ce serait donc une formation exactement parallèle à « futaie ».

Couez :

Le berger porte « des gans couez », en XLVIII, 17 (xxii, 17). Bartsch avait lu « covez ». Tous les dictionnaires donnent « coé = qui a une queue » ; mais des gants « à queue », qu'est-ce que cela peut être ? Avec des longs revers, ou une bordure de fourrure ?

Chine :

Le chevalier s'est fait la « chine mesuree » par les bergers en XXXIII, 57 (iv, 57) ; Bartsch avait corrigé en « eschine ». Le G. donne seulement « chinee = nuque » ; il n'y a rien dans le T. L. ; mais le *FEW* donne « chine » comme bien représenté dans la région de Namur, Cerfontaine, Givet, Neufchâteau, c'est-à-dire dans les Ardennes.

Escuchier :

« Kant les vix, mix m'a la voie,
et elle m'escuche » XIII, 47-48 (XXXIX, 47-48).

Il s'agit d'une bergère qui injurie un séducteur manqué. Bartsch avait corrigé en « elle me huche » ? Si nous conservons « escuchier », comme nous l'avons fait, on peut donner à ce mot le sens de « crier au visage, cracher des injures à la figure de quelqu'un », et le rapprocher du verbe vraisemblablement d'origine onomatopéique « escopir » qui, outre la valeur de « cracher », a celle, bien attestée, de « insulter, outrager ». G. en cite des exemples dans de nombreux patois ; le *FEW* aussi qui, avec la signification de « conspuer quelqu'un », relève « escupir » chez Wace et « escrupir » en picard. Le vocalisme (ü) est assuré par le provençal moderne « escupi ». Le verbe « huchier », de son côté, présente des composés « dehucher, dehuchi » dans l'Est, au sens de « calomnier, injurier ». Donc le verbe « escuchier », plus qu'une formation *skup- + yare, satisfaisante du point de vue phonétique, mais peu du point de vue morphologique (le suff. latin -yare s'ajoute surtout à des adjectifs : acutus + yare > aiguise), doit provenir d'une contamination de « escupir » par « huchier », les deux verbes se confondant facilement du point de vue sémantique.

Fremillet :

« Euz vairs, cleir vis fremillet » XVIII, 13 (XLV, 13)

s'apparente à un adjectif fréquent en ancien français pour désigner le hau-berc, « *fremillon* = bruisant, brillant ». On a là une substitution de suffixe, de même que pour « *fremillon* » formé sur le participe présent « *fremiant* », de « *fremier* », du latin « *formicare* = s'agiter comme les fourmis » (autre forme « *formier* »). De l'idée de vivacité, de grouillement, on est passé à celle d'éclat, de brillant. On trouve cependant « *fremillete* = petite fourmi », hapax de Reclus de Moliens.

Menuit de rangiet :

« (trovai) menuit de rangiet » XI, 5 (XXXVI, 5).

Le G. signale « *rangiet* » comme substantif inconnu ; le T. L., citant ce seul vers, donne le sens de « danse » ; le *FEW* n'indique rien. « *Menuit* » est certainement « *menuet* » ; mais « de rangiet » ? Sans doute une figure particulière de cette danse, sans qu'il soit possible de préciser laquelle.

Roudous :

« Et chantoit li viez roudous
Houssis qui ot les hosiaus rous. »

Refrain de la pièce XI (XXXVI).

Le mot semble avoir le sens de « refrain, ritournelle » ; « et Houssis chantait pour elle de vieux refrains », avec une postposition du pronom personnel qui se trouve en d'autres endroits des pastourelles. Le G. n'a pas retenu le terme, et le *FEW* ne donne pas davantage d'indications. Serait-ce un terme apparenté à « *rondel* » (du lat. « *rotundus* »), ou un dérivé de « *rotare* = tourner en rond » ? ou alors une forme de « *redous* », qui désigne une chanson célébrant le retour du printemps ? ou encore une de ces formations onomatopéiques si fréquentes dans les pastourelles ?

Nanoit, pastorolle :

« Leis un nanoit deduxant m'an alloie »
XXI, 2 (XLVIII, 2)

et :

« Jantil pastorolle trovai » XXX, 4 (LVI, 4).

Bartsch avait proposé « *anoit* » et « *pastorelle* ». Le maintien du premier peut se justifier par une fausse coupe dans « *un-anoit* » ; pour le deuxième, on pourrait penser à une forme d'origine méridionale (cf. Prov. « *girole* ») ou italienne (cf. « *cabriole* »). Mais l'absence d'un « *pastorola* » en provençal, aussi bien qu'en italien ou en espagnol, permet de supposer plutôt une erreur de scribe.

« Erbe de plor, pinnentor » dans le « Laix de la Pastourelle » :

« D'erbe de plor
de pinnentor
m'estut ce jor
a joier. » LXIV, 85-88 (LXXIX, 73-74)

sont demeurés jusqu'à ce jour totalement inintelligibles.

Il est possible de conclure sur quelques remarques. Certains de ces termes rares, même des hapax, sont des dérivés de mots courants, formés à l'aide de suffixes très répandus, « -el » (de « -ellus ») et « -et » (de « -ittus ») : tels « bliaudel, aidel, fremillet, copiax, lordette, quassette, viselle, guilete » ; « gar-selette et vicelette » sont formés de la combinaison des deux. On a donc dans ces cas les manifestations d'une possibilité de formation que le français devait conserver très vivante jusqu'au XVI^e siècle.

La localisation d'un certain nombre de ces termes dans les parlers du Nord ou de l'Est, parfois de l'Ouest (et même d'ailleurs), pourrait, à première vue, donner des indications sur l'origine de quelques-unes de ces pièces anonymes ; mais en cette matière, il convient d'être prudent. Il y en a qui ne sont que le fait du copiste, tels « la chine, aploitai, abahit, afroie », formes plus usuelles pour lui que « l'eschine », ou celles présentant le préverbe « es- » ; et elles ne prouvent rien quant à l'origine du poète, puisque nous savons déjà que les Chansonniers I, C ou U ont été copiés à l'Est. Plus intéressants sont les mots qui se trouvent à la rime ; ainsi « sosclaise », en XLVI, 51 (xx, 47), qui semble bien un mot localisé dans le Sud de la Picardie ; au premier abord « ombroie », LIII, 38 (x, 38) pourrait paraître originaire de l'Ouest, puisque nous trouvons « umbrei » dans B. de Sainte-Maure, poète anglo-normand ; et d'après B. Woledge, « l'Atre Périlleux », où nous trouvons un autre exemple de ce mot, serait l'œuvre d'un poète de ces régions. Mais la pièce commence par « L'atrier de coste a Canbrai » ; l'indécision demeure donc. « Arbroi », LIX, 16 (XXVIII, 16) est un terme rare de la région de Reims ou du Nord ; mais le poète a pu l'adopter au lieu d'« arbroie » à cause de la rime ; de telles substitutions ne sont pas rares, et la pièce ne fournit pas d'autres indications.

Les autres termes, comme « biotte, riot, pickenpot, escuchier », sont de localisation trop imprécise ou trop dispersée pour nous éclairer de façon satisfaisante.

J.-C. RIVIÈRE.

ABRÉVIATIONS ET BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaires.

- FEW : *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, par W. von Wartburg.
 G : *Dictionnaire de l'Ancien Français*, de Godefroy.
 T. L. : *Altfranzösisches Wörterbuch*, de Tobler-Lommatsch.
- E. R. GODDARD, *Women's Costume in French Texts*. Baltimore 1927.
 A. HILKA, *Li Romanz d'Athis et de Prophilias*, in Gesell. f. Rom. Lit. XXIX. Halle 1912-16.
 E. LANGLOIS, *Romania*, t. XXXIII, p. 405-407; note addit. d'A. Thomas, p. 633.
 F. LECOY, *Le Roman de la Rose*; t. I. CFMA 92. Paris 1965.
 C. H. LIVINGSTON, *Modern Language Notes*; t. XXXIX (1924); p. 410-414; «The jougleor Gautier Le Leu; a study in the Fabliaux», in *Romanic Review*, t. XV, (1924), p. 1 et sv.
 A. MARY, *Anthologie de la Poésie française ; Moyen Age*, t. I. Paris 1967.
 U. NYSTRÖM, *Poèmes français sur les Biens d'un Ménage, depuis « l'Oustilement au Villain » du XIII^e siècle jusqu'aux « Controverses » de Gratien du Pont*. Ann. Acad. sc. Fennicae. B. XLVI. Helsinki 1940.
 G. TILANDER, *Remarques sur le Roman de Renart*. Göteborg 1923.
 J. VISING, *Le Purgatoire de Saint Patrice des mss. Harl. 273 et fonds fr. 2188*. Gothenbourg, 1916.
 B. WOLEDGE, *L'Atre Périlleux*. CFMA 76. Paris 1936.